

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 77 (1985)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour que notre force ne devienne pas faiblesse

Vasco Pedrina, Centrale suisse d'éducation ouvrière

On ne cesse de répéter dans tous les milieux que les nouvelles technologies représentent un défi extraordinaire pour tout le système de formation, dans la mesure où elles bouleversent l'emploi, l'organisation du travail, les qualifications requises. L'utilisation patronale qui en est faite, dans un contexte de crise, de mutations et de concurrence internationale acharnée, accentue jusqu'à l'extrême limite des problèmes dont l'ampleur serait déjà suffisante par elle-même. Pourtant, alors que le système de formation paraît de moins en moins à même de s'adapter aux mutations ultra-rapides en cours, dans le domaine de la formation professionnelle de base et encore plus dans celui de la formation permanente, la réaction qui semble prévaloir est tout au plus celle du « changement très timide dans la continuité ». Or, nous avons plus que jamais besoin de véritables réformes, amples et incisives, pour éviter que ce qui a fait la force de ce pays – à savoir la qualification de sa main-d'œuvre – ne devienne sa faiblesse.

Défendre le principe d'une formation professionnelle de base aussi spécialisée (presque 300 professions officiellement reconnues) est une attitude passéiste, alors qu'au rythme actuel des mutations technologiques la plupart des travailleurs peuvent compter devoir changer de métier 3 ou 4 fois dans leur vie professionnelle. Il n'est plus permis de n'avoir aucune politique nationale cohérente en matière de perfectionnement professionnel et de formation permanente, ni d'en laisser la responsabilité à des initiatives individuelles au profit croissant d'entreprises commerciales, pas nécessairement scrupuleuses. Il est inconcevable que le libre jeu des lois qui régissent les marchés de l'apprentissage et du travail continuent de dicter de manière aussi déterminante la régulation de la formation professionnelle de base et permanente. Car les contradictions ne pourront que se développer. On verra se répéter ce qu'on a vécu en périodes de récession économique: le nombre des contrats d'apprentissage augmentera dans les secteurs où les apprentis sont considérés par nombre d'entreprises comme une main-d'œuvre bon marché et il baissera dans les secteurs et entreprises pour lesquels la formation est un investissement qui n'est pas rentable à court terme. On assistera à un